3 DÉFENDRE l'intégrité de la saine gestion, de la profession et des CPA

CPA Canada défend l'intégrité du titre de CPA, du système d'information financière du Canada, et, aussi, de l'ensemble de l'économie : la durabilité économique, sociale et environnementale en dépend.

Garante de l'idéal canadien d'une saine gestion, CPA Canada apporte son appui aux conseils de normalisation indépendants. En outre, de concert avec les pouvoirs publics et les autorités de réglementation, l'organisation favorise un fonctionnement harmonieux des mécanismes de fiscalité et d'information financière, dans un contexte propice à la conduite des affaires, pour viser une prospérité économique et sociale durable, dont profiteront l'ensemble des Canadiens.

Garantir l'indépendance et l'intégrité de la normalisation

CPA Canada mobilise des fonds, des effectifs et diverses ressources complémentaires pour épauler les conseils de normalisation indépendants, forts d'un réseau qui réunit plus de 250 bénévoles.

Pourquoi? Parce que c'est de la rigueur des normes de comptabilité et d'audit que dépend le dynamisme de l'économie, des marchés financiers et de la chaîne logistique de communication de l'information financière. Gage d'équité, d'impartialité et de transparence, le référentiel normatif sert de dénominateur commun incontournable, pour les citoyens qui évaluent les entités et la crédibilité de leurs résultats.

De grands chantiers sur l'information financière et la certification suivent leur cours, sous forme d'indications pertinentes, axées sur divers thèmes : Normes internationales d'information financière (IFRS), Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), mesures non conformes aux PCGR, obligations de déclaration et Normes canadiennes d'audit (NCA). C'est dire que notre appui à la normalisation reste manifeste, au Canada comme à l'international.

Apporter des points de vue éclairés en fiscalité, au Canada et ailleurs

En 2017, Joy Thomas et Gabe Hayos, v.-p., Fiscalité, à CPA Canada (à droite, photo de gauche) ont accueilli des membres de la GAA.

Au fait des questions fiscales qui touchent l'économie et le public, principale source de formation en fiscalité au pays, CPA Canada fait autorité dans le domaine. Ses initiatives s'appuient sur le dynamisme et les savoirs d'une centaine de bénévoles, membres de comités qui se penchent sur 11 branches de la fiscalité.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les travaux réalisés au cours de l'exercice par les comités mixtes ARC-CPA Canada ont mené à diverses recommandations pour améliorer l'administration du système fiscal, en vue de défendre les intérêts des contribuables et de tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice, CPA Canada a soumis un mémoire à l'ARC pour l'initiative « Mieux vous servir » sur la réduction de la paperasse. Nous avions consulté au préalable les organisations provinciales pour tenir compte des commentaires de divers horizons.

Grâce à sept comités mixtes, CPA Canada représente la profession auprès des pouvoirs publics et collabore avec l'administration fédérale dans divers dossiers d'envergure, comme la réforme fiscale.

CPA Canada a participé au comité sur la fiscalité de la Global Accounting Alliance (GAA) et a accueilli, à l'exercice 2017, la première réunion en personne de ses membres dans un pays de l'alliance. Rassemblés trois jours à Toronto, les délégués se sont penchés sur des sujets d'intérêt commun, que fait avancer CPA Canada :

- soutien à l'OCDE et mise en œuvre auprès des sociétés du Canada du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices;
- élaboration d'une liste de contrôle exhaustive pour aider les fiscalistes à réduire les risques associés à la prestation de services;
- établissement d'un accord-cadre CPA Canada-ARC comme modèle de coopération efficace entre le fisc et les intervenants clés;
- pratiques exemplaires de règlement des différends;
- effets de la numérisation sur les services fiscaux, les mécanismes de contrôle et la sécurité des données des contribuables.

CPA Canada a continué d'affiner la rigueur théorique et technique du Cours fondamental d'impôt. Axé sur des sujets marquants pour les fiscalistes et considéré comme l'une des formations les plus approfondies en son genre au Canada, ce programme de trois ans s'enrichit d'un volet renforcé sur la déontologie et a fait l'objet d'améliorations technologiques pour offrir aux étudiants un contenu pertinent et accessible. À l'exercice 2017, 605 étudiants l'avaient suivi avec succès.

Défendre la déontologie et l'intégrité

Aux normes qui régissent la profession s'ajoutent les exigences qui caractérisent le travail des CPA, si bien que les membres et leur organisation sont appelés à exercer leurs activités avec une intégrité irréprochable. En outre, les organisations provinciales et régionales de CPA adoptent le code de déontologie des CPA après l'avoir adapté à leur contexte.

Le code de déontologie énonce les dispositions à suivre, à divers égards :

- définition de l'indépendance dans le cadre des missions de certification et d'audit;
- mise en relief des risques et des précautions à prendre;
- interdictions particulières que doivent respecter membres et cabinets dans diverses situations qui pourraient compromettre l'indépendance;
- procédures à mettre en œuvre par les membres pour signaler un conflit d'intérêts;
- préservation de l'indépendance dans les missions d'insolvabilité;
- devoirs des cabinets et de leurs associés pour assurer la conformité.

Le code de déontologie de la profession de CPA repose sur cinq principes fondamentaux d'éthique professionnelle :

Renforcer les normes de déontologie

Cette année, la profession canadienne examinera les modifications à apporter pour assurer l'adoption de la nouvelle norme sur les cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires. Établie par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), la norme stipule la marche à suivre pour signaler un écart aux autorités, s'il s'avère impossible de résoudre le problème autrement.

Membre de l'IFAC, CPA Canada doit faire en sorte que ses normes de déontologie soient tout aussi rigoureuses, sinon plus, que les normes de l'IESBA, hormis certains cas particuliers, justifiés par la législation, la réglementation ou l'intérêt public.

Nous avons donc actualisé notre code de déontologie en fonction de la nouvelle norme de l'IESBA. De surcroît, afin de favoriser la reddition de comptes dans les organisations et de protéger les parties prenantes contre d'éventuels dommages considérables, nous avons publié un bulletin *Alerte audit et certification* sur la Norme canadienne d'audit (NCA) 250, *Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers*, mise à jour en fonction des orientations révisées de l'IESBA. Ce bulletin présentait des renseignements essentiels pour les auditeurs, comme les nouvelles attentes quant aux procédures d'audit et les modifications corrélatives des NCA.

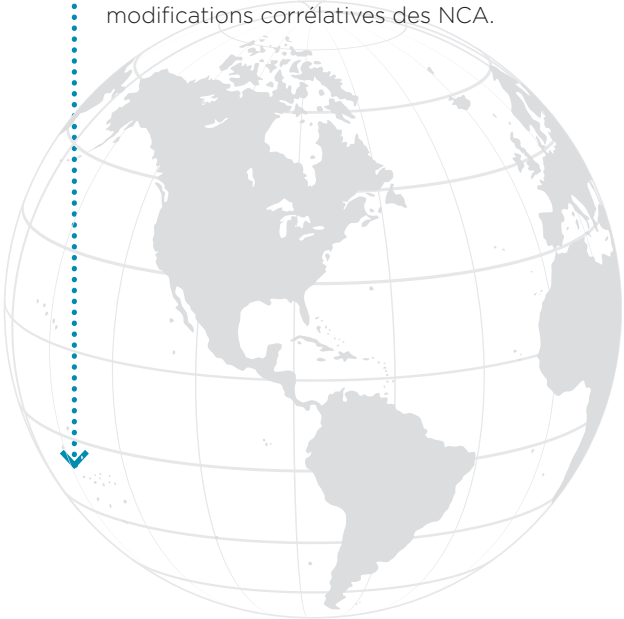

Favoriser la qualité et la valeur de l'audit

Afin d'entretenir la confiance et de favoriser la stabilité économique, nous proposons aux conseils et aux dirigeants diverses ressources et observations qui rehaussent la qualité et la valeur de l'audit. Pour apporter un leadership intellectuel qui préconise les pratiques exemplaires et en facilite l'adoption, CPA Canada collabore avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), les organisations provinciales et régionales de CPA, les cabinets comptables nationaux et d'autres organisations clés. Voici certains outils d'orientation et de soutien préparés pendant l'exercice 2016-2017 :

- un guide de mise en œuvre pour l'auditeur en cas de risque d'anomalies significatives résultant de fraudes dans la comptabilisation des produits;
- un bulletin *Alerte Analyse de données en audit* sur l'adaptation au changement et l'intégration de l'analyse de données dans l'audit des états financiers;
- un sondage auprès de professionnels sur le recours à l'analyse de données en audit, dont les conclusions ont été présentées à l'American Accounting Association (AAA) et publiées dans un article de l'Université de Waterloo;
- des indications relatives à la nouvelle norme sur les missions d'examen, et des bulletins visant à la faire connaître, ainsi qu'un guide d'application détaillé;
- des listes de contrôle sur la qualité de l'audit;
- des billets du blogue sur la qualité de l'audit, qui touchaient :
  - l'appel à commentaires de l'IAASB sur l'amélioration de la qualité de l'audit pour servir l'intérêt public;
  - un projet révisé de norme du PCAOB sur le rapport de l'auditeur, afin d'éclairer les parties prenantes du Canada sur le contexte de l'audit aux États-Unis et sur les préparatifs à envisager pour les sociétés cotées dans les deux pays;
  - les inspections du CCRC et la tenue de discussions rigoureuses entre les comités d'audit et les auditeurs externes, comme sources de changements utiles;
  - l'esprit critique et son application élargie, au-delà de l'audit et de la certification.

Clarté de l'information financière

CPA Canada publie des documents d'orientation sur diverses normes d'information financière.

La confiance que suscite l'information financière, voilà l'assise d'une économie où dynamisme et stabilité vont de pair. Si CPA Canada plaide pour une transparence accrue de l'information financière, c'est en vue de renforcer la confiance du public et, aussi, de favoriser l'efficience et la compétitivité des marchés financiers d'ici.

C'est pourquoi CPA Canada unit leadership et encadrement, afin d'améliorer la qualité de l'information transmise aux investisseurs, et collabore avec des organisations qui partagent ses vues, de manière à privilégier l'efficacité et l'efficience du système d'information propre aux marchés financiers.

IIRC : Depuis 2015, CPA Canada siège à l'International Integrated Reporting Council (IIRC), qui défend l'adoption mondiale d'un cadre fondé sur des principes qui bonifient les renseignements fournis par les entreprises sur leurs démarches de création de valeur. Les marchés financiers canadiens bénéficient déjà d'un régime d'information réglementaire évolué. Toutefois, nous souhaitons déterminer s'il y a lieu d'appliquer ou d'adapter les notions et principes du référentiel d'information intégrée de l'IIRC, en vue d'accroître la pertinence décisionnelle de l'information d'entreprise, pour les acteurs des marchés financiers canadiens et pour d'autres intéressés.

IFRS® : Membre de l'International Accounting Standards Board (IASB), CPA Canada appuie les activités de normalisation de la Fondation IFRS, qui fournit des orientations et du soutien sur des questions comptables complexes ainsi que des recommandations liées à l'application de normes nouvelles et existantes, surtout dans les industries extractives, comme le secteur pétrolier et gazier. Pour établir un dialogue international sur une transparence accrue et sur les pratiques exemplaires en information financière, nous organiserons, en partenariat avec la Fondation, le prochain colloque sur les IFRS, sur le thème Amériques, en 2017.

NCECF : Nous avons publié des indications marquantes sur les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), dont le *Guide sur les NCECF* et deux comptes rendus détaillés sur leur application aux investissements et aux fusions de filiales entièrement détenues.